

# Championnat Départemental des Clubs de l'Ain par équipes 2022

## Samedi 27 et dimanche 28 août 2022

### Ugolf Mionnay



2900, chemin de Beau Logis 01390 – Mionnay

Les modifications 2022 sont surlignées en jaune

#### Conditions de participation pour les clubs

Le Championnat Départemental des Clubs est une compétition par équipes réservée aux associations sportives des Golfs de l'Ain. Celles-ci doivent être à jour de leur cotisation au Comité Départemental de l'Ain.

Les clubs participants s'engagent à offrir aux membres du club hôte deux départs de 4 joueurs par jour de championnat. Une semaine à l'avance, les clubs communiquent au club hôte les horaires des départs offerts.

Les membres intéressés s'adressent uniquement au secrétariat de leur club qui gère seul les réservations.

**Conditions de participation pour les joueurs.** Les joueurs, de statut amateur, doivent à la date limite d'inscription :

- être licencié dans le club qu'il représente et être membre de son Association Sportive
- être à jour du certificat médical ou du questionnaire de santé (cf. vade-mecum FFG 2022).
- figurer sur la liste de composition d'équipe de leur club.

**Constitution des équipes** Les équipes sont constituées de trois séries Adultes, d'une série Jeunes et, pour le second tour uniquement, d'une série Pros.

#### Constitution des séries

**Sexe :** Chaque série peut être composée uniquement de dames, uniquement de messieurs ou être mixte.

**Âge :** Les séries **Adultes** comprennent les joueurs et joueuses **nés en 2003 ou avant**.

La série **Jeunes** comprend les joueurs et joueuses **nés de 2004 inclus à 2014 inclus**. Chacune des trois séries Adultes pourra comprendre un joueur Jeunes et un seul.

Les joueurs jouent uniquement dans la série où ils sont inscrits et ce, durant tout le championnat. *En conséquence, un jeune qui a joué dans la série Jeunes le vendredi ne peut pas jouer dans une série Adultes le dimanche ; de même un jeune qui a joué dans une série Adultes le samedi reste en série Adultes le dimanche.*

Dans le cas où un club ne pourrait présenter qu'un seul joueur en série Jeunes, le score manquant pour cette série sera égal au plus mauvais score Jeunes retenu tous clubs confondus + 5 points. De même, si un club ne peut présenter aucun joueur en série Jeunes, les deux scores retenus pour cette série seront tous deux égaux au plus mauvais score retenu tous clubs confondus + 5 points.

**Index :** index FFG à la date limite d'inscription soit le **5 août 2022** à minuit.

En série Jeunes, la limite d'index est calculée en fonction de l'âge obtenu dans l'année soit  $\text{âge} + \text{index} \leq 53,4$ .

*Exemple, pour un jeune né le 24 déc. 2010 soit 12 ans dans l'année, l'index maxi est 41.4 (53.4 - 12 = 41.4).*

Séries	Index	Vendredi (série Jeunes) Samedi (séries 1-2-3) Simples	Dimanche (toutes séries) Foursomes Pro en simples	Repères Messieurs	Repères Dames
1 <sup>re</sup> série	≤ 10.4	4 joueurs = 4 simples	4 joueurs = 2 foursomes	2	4
2 <sup>e</sup> série	10.5 – 17.4	4 joueurs = 4 simples	4 joueurs = 2 foursomes	3	5
3 <sup>e</sup> série	17.5 – 24.4	3 joueurs = 3 simples	2 joueurs = 1 foursome	3	5
Série Jeunes	âge + index ≤ 53,4	3 joueurs = 3 simples		*	*
Série Jeunes	"		2 joueurs = 1 foursome	3	5
Série Pro		-	1 Pro = 1 simple	2	4

- **Série JEUNES :** Pour les simples uniquement (vendredi), les jeunes nés de 2008 à 2014 inclus partent des repères « JEUNES » selon leur tranche d'âge (voir doc. « Repères Jeunes »).
- Les Jeunes nés en 2007-2006 (minimes)-2005-2004 (cadets) partent des repères 3 (jaunes) pour les garçons ou 5 (rouges) pour les filles. Pour les foursomes, tous les Jeunes partent des repères 3 (jaunes) pour les garçons ou 5 (rouges) pour les filles.

- Le nombre maximum d'équipiers potentiels à inscrire dans chaque série est égal au double du nombre de joueurs prévus pour disputer les simples. Les clubs qui ne peuvent remplir de série peuvent surclasser un joueur au maximum par série.

Les joueurs surclassés appartiennent à la série immédiatement supérieure et sont pris par ordre d'index (le meilleur index de la série supérieure est surclassé en premier). Pour la 3<sup>e</sup> série, les joueurs surclassés devront avoir un index maxi de **28.4**. Dès lors qu'un joueur est surclassé, il reste dans sa nouvelle série pour les deux jours.

*Aucune dérogation par le Comité n'est envisageable si une solution existe dans le présent règlement.*

**Pro** : Le Pro devra être attaché en tant qu'enseignant dans le club qu'il représente. En cas d'indisponibilité justifiée de son Pro-enseignant, le club concerné devra faire parvenir sa demande d'inscription d'un nouveau Pro au minimum une semaine avant le début de l'épreuve au Comité d'organisation qui décide de la recevabilité de l'inscription. Ce nouveau Pro devra appartenir à un club de l'Ain (ou de la ligue AURA), de préférence extérieur au championnat.

Les Pros jouent en simple stableford brut, leur score est déduit du score total de son équipe.

En cas d'absence de Pro pour un club, le score retenu comme score Pro est le plus mauvais score 1<sup>ère</sup> série retenu tous clubs confondus converti en points stableford brut moins 5 points.

Les départs des Pros se font par ordre inverse des résultats provisoires des clubs à l'issue du samedi. Les Pros absents à la remise des prix ne pourront pas recevoir leur enveloppe.

### Forme de jeu

Chaque série joue 18 trous. Toutes les séries (Jeunes et Adultes sauf les Pros) jouent **en strokeplay +4 pour les simples et les foursomes** ; soit un score maximum de 7 sur un par 3, 8 sur un par 4 et 9 sur un par 5. **Le vendredi, la présence d'au moins un adulte est obligatoire dans chaque partie de jeunes.** (NB : les cadets sont autorisés pour les jeunes).

Les Pro jouent en simple stableford brut le dimanche.

<b>Vendredi 26 août : simples Jeunes</b> <b>Samedi 27 août : simples adultes</b>	<b>Dimanche 28 août 2022</b> <b>Foursomes (séries 1-2-3 et série Jeunes)</b>
1 <sup>re</sup> série : 4 joueurs = 4 <i>simples</i> <b>Samedi 27/08</b> 3 meilleurs scores bruts pris en compte	1 <sup>re</sup> série : 4 joueurs = 2 <i>foursomes</i>
2 <sup>e</sup> série : 4 joueurs = 4 <i>simples</i> <b>Samedi 27/08</b> 3 meilleurs scores bruts pris en compte	2 <sup>e</sup> série : 4 joueurs = 2 <i>foursomes</i>
3 <sup>e</sup> série : 3 joueurs = 3 <i>simples</i> <b>Samedi 27/08</b> 2 meilleurs scores bruts pris en compte	3 <sup>e</sup> série : 2 joueurs = 1 <i>foursome</i>
Série « Jeunes » 3 joueurs = 3 <i>simples</i> <b>Vendredi 26/08</b> 2 meilleurs scores bruts pris en compte	Série Jeunes : 2 joueurs = 1 <i>foursome</i>
	<b>Série Pro : 1 joueur = simple Stableford brut</b>

Le classement final se fait en additionnant les scores des deux jours comme suit puis en retranchant le score stableford brut du Pro ainsi que les points « Bonus » marqués par les clubs lors du Championnat Seniors.

3 meilleurs scores bruts de la 1 <sup>re</sup> série du <b>SAMEDI</b>
+
3 meilleurs scores bruts de la 2 <sup>e</sup> série du <b>SAMEDI</b>
+
2 meilleurs scores bruts de la 3 <sup>e</sup> série du <b>SAMEDI</b>
+
2 meilleurs scores bruts de la série Jeunes du <b>VENDREDI</b>
+
Totalité des scores bruts des foursomes du <b>DIMANCHE</b>
-
- moins le score Stableford brut du Pro
-
- moins les points « Bonus » du Championnat Seniors

Le club qui finit premier remporte le trophée de Champion des Clubs de l'Ain qu'il conservera durant une année et qu'il remettra en jeu l'année suivante. Les clubs terminant 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> seront également primés.

En cas d'égalité entre des clubs pour la 1<sup>re</sup>, la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> place, il sera joué un play-off trou par trou entre les Pros des clubs concernés sur 4 trous maximum.

Si les pros n'ont pas réussi à se départager, le départage se fera comme suit :

1. Meilleur score brut 1<sup>ère</sup> série en simple.
2. Totalité des foursomes en 1<sup>ère</sup> série
3. Totalité des foursomes en 2<sup>ème</sup> série
4. Totalité des foursomes en 3<sup>ème</sup> série
5. Totalité des foursomes en série Jeunes

**Comportement et étiquette** Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking. Toute infraction sera assimilée à une infraction au code du comportement. Le comité se prononcera sur une possible sanction.

#### **Intempéries et circonstances exceptionnelles / suspension de jeu**

Dans le cas où le déroulement du championnat est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve se réunit puis communique aux capitaines les décisions qui conviennent à une poursuite ou à une conclusion équitable du Championnat. Dans tous les cas, le classement des clubs (provisoire ou définitif) ne peut être établi qu'à partir d'un même nombre de scores réalisés par club et par série.

#### **Règlements et Comité de l'épreuve**

Le règlement général et le règlement spécifique des épreuves par équipes des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG 2022). Ces règlements généraux sont complétés par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve est constitué du Président du Comité Départemental de Golf de l'Ain, de la Présidente de la Commission sportive du Comité Départemental de golf de l'Ain, du/de la Président(e) de l'Association Sportive du Club hôte ou de leur représentant(e), du ou des arbitre(s). Le Comité Départemental de Golf de l'Ain est seul juge pour tout ce qui concerne le Championnat des Clubs de l'Ain, son organisation et l'application des règlements. Le capitaine d'une équipe est seul habilité à porter réclamation.

#### **Inscriptions**

**L'inscription de la totalité des équipiers potentiels (y compris les Pros) se fait sur Extranet avant le 5/08/2022. Cette inscription garantit les index à la date limite d'inscription et permet le contrôle par les clubs eux-mêmes des licences, AS et certificats médicaux ou questionnaires de santé 2022.**

**La répartition des équipiers potentiels dans chaque série est à envoyer par mail en format .pdf par les clubs au plus tard le 5 août 2022 à la Commission sportive du Comité départemental de l'Ain [f.dussous@gmail.com](mailto:f.dussous@gmail.com) et au Ugolf Mionnay à l'attention de Thierry Mialot [accueil@gardengolf-mionnay.com](mailto:accueil@gardengolf-mionnay.com)**

Le montant de l'inscription est de **550,00 €** par équipe, balles de practice incluses pour les équipiers. Il est à envoyer par chèque au nom du Comité départemental de golf de l'Ain, **au plus tard le 5 août 2022**, à l'adresse :

Comité Départemental de Golf de l'Ain - Golf de La Sorelle  
Domaine de Gravagneux 01320 Villette-sur-Ain

**Les horaires de départ** sont communiqués par mail à tous les clubs le lundi précédant l'épreuve.

**La réunion des capitaines aura lieu vendredi 26 août 2022 à 11h au Ugolf Mionnay.** La présence de chaque capitaine ou de son représentant est obligatoire. Le nom de la personne habilitée à donner des conseils en plus du capitaine (cf. vade-mecum FFG 2022 p.52 § 1;1-2-3) est donné lors de la réunion des capitaines.

**Repérage** : le club accueillant l'épreuve autorise les équipes à repérer gratuitement une fois le parcours en semaine **du 8/08 au 23/08** à condition de réserver. Le repérage à titre gracieux ne concerne que les joueurs sélectionnés par leur club et figurant dans la liste des équipiers potentiels transmise au club hôte (à noter que la tenue d'équipe est souhaitée). Les repérages supplémentaires devront faire l'objet d'un règlement au tarif défini par le club hôte (se renseigner auprès de celui-ci).

Les nouveaux clubs intéressés pour participer au Championnat par équipes doivent se faire connaître au plus tard lors de l'Assemblée Générale du Comité de l'Ain précédant le Championnat. Toutes les autres manifestations de la Semaine de l'Ain sont ouvertes sans condition à tous les clubs de l'Ain. La participation au Championnat Départemental des Clubs de l'Ain par équipes implique l'acceptation du présent règlement.